

B. NOTICE

NOTICE
DOG-ECZEMA, émulsion cutanée pour le chien

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

BASE | Base Pharmaceuticals B.V.
Pharmaceuticals | Hardewijkerweg 459
8077RH Hulshorst
Les Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

KELA N.V.
Sint Lenaartseweg 48
2320 Hoogstraten
België

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

DOG-ECZEMA, émulsion cutanée pour le chien
Prednisolonum – Neomycini sulfas – Sulfur precipitatum – Zinci oxydum

3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGÉDRIENTS

1 g contient : Prednisolonum 1 mg - Neomycini sulfas 5000 I.U. - Sulfur precipitatum 5 mg - Zinci oxydum 30 mg - Methylis parahydroxybenzoas – Excipients.q.s.

4. INDICATIONS

Ce médicament vétérinaire est indiqué pour le traitement de la dermatite locale associée à des infections bactériennes sensibles à la néomycine.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les animaux de moins de 6 mois.
Ne pas utiliser en cas de résistance à la néomycine.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Le médicament vétérinaire contient de la prednisolone. Une utilisation prolongée peut provoquer une atrophie cutanée.

Des réactions d'hypersensibilité peuvent se produire dans des cas exceptionnels.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament vétérinaire n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Chien

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Agiter avant l'emploi.

Avant application, raser la peau contaminée et la nettoyer à l'aide de savon liquide.

Ensuite, appliquer deux fois par jour le médicament vétérinaire sur les lésions.

Poursuivre le traitement pendant 7 jours consécutifs.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Il est conseillé, avant l'utilisation, de tester la sensibilité des germes à la néomycine.

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire en cas de lésions étendues.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver au réfrigérateur (2°C-8°C).

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'emballage après EXP.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Bien agiter le flacon avant utilisation.

La peau affectée doit être préalablement rasée et nettoyée avec du savon liquide.

La présence d'une cause sous-jacente doit être érudie et traitée.

Il est recommandé de tester la sensibilité de néomycine des germes avant utilisation.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé en cas de blessures graves.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à l'un des substances actives doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Après utilisation du médicament vétérinaire, se laver les mains.

Tenir hors de portée des enfants.

Gestation et lactation :

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable, car une absorption du médicament vétérinaire peut se produire, en particulier en cas de grandes surfaces et d'utilisation à long terme.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Sans objet.

Incompatibilités :

Sans objet.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Juillet 2020

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sur prescription vétérinaire.

BE-V097377